Association France Palestine Solidarité

Palestine Solidarité

63

décembre 2017 | 3 €

Dans ce numéro

2 Salah Hamouri : un symbole

3 Une mobilisation inédite

4 Un nettoyage ethnique planifié

7 Des voix singulières, d'Israël et de Palestine,

9 Extraits d'interventions du colloque, Montpellier, 14 octobre 2017

10 Lobby days à Bruxelles avec la CECP

11 Jérusalem traduire les résolutions de l'Onu dans les faits

15 Un département qui se mobilise

16 15 ans de coopération avec le camp de réfugiés de Jénine

18 À Marseille, l'AFPS s'affiche

20 La voix de la Palestine portée par la chanson française

21 Ramallah, ville de musées et ville de mémoire

24 Échos du Conseil National

Une nouvelle période s'ouvre, il faut en relever les défis

La déclaration de Donald Trump reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël en dehors de tout accord avec les Palestiniens n'a pas seulement été un coup de tonnerre : elle marque la fin d'une époque, et d'une longue succession de trahisons et d'occasions manquées. C'est la fin du parrainage par les États-Unis d'un processus de paix devenu au fil du temps processus de colonisation. Et un coup d'arrêt à un « plan de paix » états-unien qui ne cherchait qu'à imposer aux Palestiniens les revendications du lobby des colons israéliens.

C'est une nouvelle période qui s'ouvre, elle est lourde de menaces et d'incertitudes, mais aussi porteuse d'espoir et de nouveaux défis.

Elle est lourde de menaces car le pouvoir israélien ne voit plus aucune limite à la mise en œuvre de sa politique : la colonisation se poursuit à marche forcée, Gaza est de plus en plus invivable et toujours sous blocus, l'armée tire à balles réelles contre les manifestants palestiniens désarmés, les arrestations et emprisonnements se multiplient… Les projets d'annexion de vastes territoires autour des colonies ne sont que partie remise, les stratégies les plus folles sont avancées par les partis israéliens au pouvoir. Et la très dangereuse loi sur l'État nation du peuple juif reste affichée comme une priorité par le Premier ministre israélien.

L'espoir, nous le voyons dans la vitalité du peuple palestinien et notamment de sa jeunesse. Si cette jeunesse est incarnée, ces jours-ci, par la figure de Ahed Tamimi, nous n'oublions pas les milliers de jeunes Palestiniennes et Palestiniens qui ont participé à la résistance victorieuse de l'été 2017 à Jérusalem, et qui manifestent aujourd'hui au péril de leur vie contre les déclarations de Trump. L'espoir, nous voulons le mettre aussi dans l'indispensable unité palestinienne, associée à une dynamique de rénovation de l'OLP. Nous le cherchons enfin en Israël, où 63 jeunes, filles et garçons, viennent de refuser publiquement d'être incorporés dans l'armée d'occupation.

Mais ce sont aussi de nouveaux défis qui se portent aujourd'hui sur la France et l'Europe, dont le rôle redevient central après que les États-Unis se sont disqualifiés.

La protection du peuple palestinien pourrait être le tout premier rôle de l'Union européenne, qui doit marquer de vraies lignes rouges, et promettre des sanctions conséquentes, dont la suspension de l'accord d'association, si ces lignes sont franchies. Au nom de la cohérence avec ses propres principes, et malgré ses divisions, elle en a la capacité et il faut l'engager sans relâche à le faire.

En termes d'initiative politique les yeux sont maintenant tournés vers la France. Les condamnations verbales ne suffisent plus. La France doit maintenant être à la pointe de l'exigence internationale d'une paix fondée sur le droit. Et le premier acte de cette exigence est la reconnaissance de la Palestine dans les frontières d'avant juin 1967 avec Jérusalem Est comme capitale. Sans acte fort, rien ne fera dévier le pouvoir israélien de sa voie actuelle : à nous d'en convaincre nos gouvernants.

Au sein du mouvement de solidarité avec la Palestine, nous avons, aussi, de nombreux défis à relever. Le plus important est celui d'un large rassemblement de la société française pour la justice et le droit en Palestine, y compris les droits des réfugiés palestiniens. L'impressionnante mobilisation d'élus et de citoyens de tous bords pour la libération de Salah Hamouri, le lancement par Amnesty International de sa campagne pour l'interdiction des produits des colonies, qui fait écho à la campagne BDS que nous menons sur ce sujet, la très large alliance autour de la campagne sur les banques : tous ces faits témoignent d'une volonté toujours plus largement partagée de faire triompher le droit sur la loi du plus fort.

Bertrand Heilbronn, président de l'AFPS

Salah Hamouri : un symbole

La situation de Salah Hamouri est désormais emblématique de plusieurs éléments politiques qui se cristallisent sur son nom – devenu comme un symbole – donnant un sens plus vaste et profond à notre action pour le soutenir et obtenir sa libération. L'acharnement israélien contre lui le touche au premier chef évidemment, mais aussi le dépasse. Un drame plus vaste se profile derrière sa vie. Plus encore, dès lors que Salah est un franco-palestinien, c'est l'attitude de notre pays qui peut être jaugée à partir de son cas. Cela fait beaucoup, porté par un seul homme, mais c'est ainsi.

Tout le monde a bien compris, avec son arrestation, qu'il ne s'agissait pas d'une seconde « affaire » Salah Hamouri. C'est la poursuite, sous d'autres formes, de la même répression et du même harcèlement qui le frappent depuis sa prime jeunesse, parce que Salah est opposé à l'occupation de sa patrie et de sa capitale où il est né, où il a grandi et où il vit : Jérusalem.

Dès sa sortie de prison, en décembre 2011, il a été l'objet de mesures arbitraires, violentes jusqu'à l'infâme, et touchant au plus intime pour certaines.

Salah Hamouri est Jérusalémite. Du fait de l'occupation, puis de l'annexion de Jérusalem par Israël, comme tous ses compatriotes de Jérusalem-Est, il n'a ni la citoyenneté israélienne ni la nationalité palestinienne. Il a, en tout et pour tout, une « carte de résident » de cette ville. C'est la volonté israélienne de chasser les Palestiniens de Jérusalem qui conjugue arbitraire, vexations et agressions à leur égard, du plus obscur d'entre eux au plus médiatisé.

© AFPS

Salah à la Fête de l'Huma

Pour disposer de cette carte de « résident » il faut remplir des conditions drastiques. Être physiquement présent et vivre dans la ville de manière tangible et continue. Il faut le prouver tous les ans auprès des autorités israéliennes. Sinon c'est le retrait de cette carte et l'expulsion pure et simple.

Fin 2011, après 7 années de prison pour un complot imaginaire, Salah n'avait pas de diplôme. Il choisit alors de devenir avocat et de suivre pour cela des cours à l'université Al-Qods à Ramallah. C'en est encore trop pour la Force occupante. Pendant 18 mois, il reçoit des ordres militaires lui interdisant d'aller en Cisjordanie en raison de sa « dangerosité » supposée pour l'État d'Israël. Il est « dangereux » pour Israël donc il ne doit pas aller en Palestine ! Il s'agit évidemment de l'empêcher d'atteindre son objectif. Pas de travail et surtout pas celui-là.

Il se marie en mai 2014 et sa femme dépose, comme il est normal, une demande de « regroupement familial » pour obtenir un « visa d'épouse ». Cela lui est refusé en raison, encore, de sa « dangerosité » pour l'État israélien. Plusieurs fois elle fait appel de cette décision. Le refus est maintenu sur ordre du Shin Beth. Elle se trouve donc en situation à la limite de la légalité créant tension et lourde insécurité pour le jeune couple. Comme si Salah ne devait pas fonder une famille. Interdit.

Travaillant pour un institut de recherche dépendant du Consulat général de France, sa femme obtient, à la demande de ce dernier, un « visa de service » en tant qu'employée du Consulat. Il est valable un an et il lui permet de sortir du territoire et de revenir. Le couple viendra donc ensemble en France pour les fêtes fin 2015. Ils attendent un enfant. La naissance est prévue pour mars 2016. À Jérusalem. De retour à Tel-Aviv, début janvier 2016, pour rentrer au domicile conjugal, elle est bloquée à l'aéroport puis expulsée après avoir été jetée en prison trois jours durant. Elle ne pourra plus aller à Jérusalem. L'enfant n'y naîtra pas. On sépare cette fois le couple, on les empêche toute vie de famille normale. Interdit.

Et comme si tout cela n'était pas suffisamment lourd et abject, les autorités israéliennes ne lâchent pas prise mais poursuivent leur « guerre » contre Salah. Malgré les obstacles, Salah devient avocat. Il prête serment au barreau de Ramallah le 20 août 2017. Le 23 août, à 4 heures 30 du matin, il est arrêté chez lui et conduit, menotté et les yeux bandés, dans un centre d'interrogatoire puis jeté en prison. Et ça continue… Cette fois il est mis en prison sous le régime dit de la « détention administrative ». C'est-à-dire qu'un

ministre, en l'occurrence Lieberman, envoie une lettre ordonnant au tribunal civil de le placer 6 mois en prison – 6 mois renouvelables à l'infini – sans préciser les charges retenues contre lui. Arbitraire total. Aucun moyen de se défendre puisqu'on l'accuse sans preuves. Ni lui ni ses avocats ne savent. Le tribunal puis la Cour suprême suivent l'ordre du ministre. Belle indépendance de la Justice ! Aux ordres.

Cette série de faits, plus odieux les uns que les autres, c'est le lot de nombreux Palestiniens. Salah en constitue un symbole. N'étant ni Palestinien ni Israélien au plan administratif, Salah n'est « que » Français. Et cette fois c'est l'attitude de la France qu'on peut apprécier. Il lui aura fallu deux mois pour parler et dire son « souhait » de la libération de Salah. Puis encore un mois pour que le souhait se transforme en « demande ». Ces évolutions positives sont évidemment liées au soutien, très large et divers, rassemblé derrière et pour Salah.

Nous sommes, au moment où ces lignes sont écrites, au 4e mois de détention arbitraire, mentionné comme tel par les autorités françaises, et Salah est toujours dans sa prison au fin fond du désert du Néguev. Même le courrier ne lui est pas donné. Isolement total. En fin d'année.

Je ne suis pas diplomate, c'est certain. Mais il n'est nul besoin de l'être pour considérer que « ça suffit ! » Et il en va de la cohésion nationale. Qui ne voit le double standard observé par Paris selon l'origine du Français concerné et le pays en cause ? Loup Bureau a été libéré, fort heureusement, bien plus vite de Turquie qui n'est pas un modèle de tolérance. De même cette « diplomatie discrète » observée dans le cas de Salah pose un problème plus vaste. Pourquoi on n'affronte pas le réel, cet État israélien qui ne connaît que le rapport de force ? Tout le monde le sait. On ne devrait pas chuchoter mais parler haut et fort s'agissant d'Israël en considérant les réalités et comportements de ce pays. Exiger et obtenir la libération de Salah serait nous libérer nous-mêmes…

La France a un rôle à jouer au Proche-Orient. Elle ne pourra le faire, comme attendu sur place, qu'en libérant sa parole et en affirmant une vision universaliste du droit, des droits et de l'égalité et de la justice. C'est à ne pas le faire qu'on prend les plus grands risques y compris celui du chaos.

Notre combat rassembleur pour la libération de Salah va plus loin que notre nécessaire solidarité avec un compatriote victime d'un arbitraire systématique. Les forces adverses l'ont compris qui multiplient les insultes et les faux contre Salah. Il est temps que chacun le comprenne !

Jean-Claude Lefort

Une mobilisation inédite

Informer et mobiliser l'opinion autour de Salah, nos groupes locaux se sont fixé cet objectif très vite et, trois semaines après son arrestation, la Fête de l'Huma marquait un vrai départ de la campagne avec l'édition des cartes postales et des affiches par le comité de soutien.

Depuis, de multiples rassemblements et manifestations ont été l'occasion de faire connaître le scandale de sa détention administrative. Pour toutes celles et ceux qui l'avaient rencontré depuis 2012 et mettent un visage ami sur son nom, le savoir à nouveau emprisonné est clairement insupportable.

L'engagement d'élus à ses côtés est particulièrement significatif et peut continuer à s'élargir en s'inspirant de ce qui a marché. Il y a eu le beau signal des 57 député(e)s européenn(e)s de toutes les tendances.

Mais les initiatives locales sont à connaître pour s'en inspirer. Ainsi, en Finistère, c'est un conseiller municipal de Quimper qui a proposé à la mi-octobre un texte à ses collègues et a eu la surprise de réunir en quelques semaines 172 signatures, dont 154 dans son département. La proximité joue donc et il faut oser aller vers des élu(e)s qui pourraient sembler avoir d'autres préoccupations : le cas Salah parle à chacun et est facile à défendre.

En Loire-Atlantique, autre démarche, c'est le GL qui était à l'initiative. Il a de longue date su tisser des liens avec des élus. Cela s'est traduit par le vote de deux résolutions, l'une du Conseil départemental, l'autre d'une municipalité de l'agglo. Et la prise en mains par un adhérent élu dans le nord du département a payé de façon là aussi étonnante. Bilan provisoire : 141 signatures dont la maire de Nantes.

Il faudrait aussi bien sûr parler de la région parisienne avec des réseaux historiques de solidarité avec la Palestine construits autour de municipalités et notamment dans le Val de Marne avec Jean-Claude Lefort.

D'autres départements ont eu un nombre d'élus signataires remarquable grâce à la mobilisation de nos GL. Parmi eux le Puy-de-Dôme, la Meurthe-et-Moselle, le Gard, l'Hérault, l'Ain, dont est originaire la mère de Salah, l'Isère, les Alpes Maritimes. Deux groupes de députés à l'Assemblée se sont joints à l'appel et pas moins d'une cinquantaine de vœux ont été votés dans des communes. De l'inédit. Ce qui est sûr c'est qu'on a de belles possibilités de progresser partout où un travail régulier a été engagé en direction des élus. Et c'est une vraie opportunité à saisir partout où ce chantier est encore à ouvrir !

J.-P. R

Un nettoyage ethnique planifié

Le nettoyage ethnique des Palestiniens dans la période qui précède la déclaration unilatérale d'indépendance d'Israël (14 mai 1948) a été massif, mais il est encore souvent occulté dans nombre d'ouvrages récents sur le « conflit ». Les réfugiés y sont présentés comme une conséquence de la guerre déclenchée le 15 mai « par les Arabes », et ne sont cités qu'après cette date dans les chronologies en fin d'ouvrage. D'autre part leurs auteurs utilisent rarement l'expression « exode forcé », et jamais celle de « nettoyage ethnique » malgré les ouvrages de Dominique Vidal et Alain Gresh, ou de l'historien israélien Ilan Pappé qui le démontrent très bien, avant et après le 15 mai.

En effet la Nakba commence au lendemain du vote de l'ONU le 29 novembre 1947. Les milices sionistes (Haganah, Irgoun, Stern…) ripostent à des attaques de Palestiniens en colère, puis très rapidement mènent des attaques meurtrières et destructrices sur les villages et les villes dont Haiffa le 30 novembre, Al Khisas le 19 décembre (maisons dynamitées, 15 civils tués), puis Deir Ayoub et Beit Affa, Lifta le 28, Baldat al-Sheikh le 31 (70 morts). Le 4 janvier 1948, ce sont des attentats contre des quartiers arabes de Jérusalem, puis de Jaffa et Haïfa. Le 9 janvier des forces arabes attaquent la colonie de Kfar Sold, le 14 celle de Kfar Etzion et un convoi de forces juives (35 morts). Mi-février, 5 villages palestiniens sont vidés le même jour de leurs habitants dont Qisariya (1 500 personnes) et Sa'sa (16 maisons explosées et 60 morts). Au 15 mai 1948 les milices sionistes ont déjà expulsé plus de 400 000 Palestiniens de 220 villages et villes. Le plus souvent en utilisant la terreur et la destruction, et parfois en massacrant.

Le plan D (Daleth), finalisé le 10 mars 1948

Ce plan D est clair : *« Ces opérations peuvent être menées de la manière suivante : soit en détruisant les villages (en y mettant le feu, en les dynamitant et en posant des mines dans les décombres). Notamment ceux qui sont difficiles à maîtriser en permanence. Ou en montant des opérations de ratissage et de contrôle conformes aux directives suivantes : encerclement des villages, recherches à l'intérieur. En cas de résistance, les éléments armés seront éliminés et la population expulsée hors des frontières de l'État. »*

Selon l'historien israélien Tom Segev *« faire disparaître les Arabes se situait au cœur du rêve sioniste, et était aussi une condition nécessaire de sa réalisation. »*. Ben Gourion, et la plupart des dirigeants sionistes, réalisent leur idée ancienne du « transfert » pour résoudre « le problème arabe » De très nombreuses déclarations de dirigeants en attestent, comme celle du président du Fonds National Juif dès 1930 : *« S'il y a là d'autres habitants, ils doivent être transférés ailleurs. Nous devons prendre le contrôle des terres. »*

Le Plan D a surtout ciblé les villes d'où les Palestiniens seront expulsés avant la guerre israélo-arabe comme à Tibériade le 18 avril, Haïfa le 29, Jérusalem-ouest le 30, Safed le 10 mai et Jaffa le 13 mai. Mais aussi des villages stratégiques qui seront détruits, avec massacres, comme ceux de Deir Yassin le 9 avril (120 civils abattus), celui d'Ein Zeitoun le 2 mai… Le nettoyage ethnique se poursuivra, y compris après les armistices de 1949 avec les pays arabes.

Un exemple récent de désinformation

Le conflit israélo-palestinien, 20 questions pour vous faire une opinion (Idées Claires - Armand Colin, 2017) Alain Dieckhoff, directeur du Centre de recherches internationales (CERI). Ce « spécialiste du conflit », assez connu, écrit page 20 : *« La longue période qui commence dès fin novembre 1947 comprend deux phases bien distinctes. Jusqu'à la mi-mai 1948, les forces sionistes affrontent les troupes d'irréguliers palestiniens appuyés par des "volontaires arabes". La seconde période s'ouvre au lendemain de la proclamation de l'État d'Israël avec l'assaut de cinq armées arabes »* Il poursuit *« Dans 228 villes et villages abandonnés, sur un total de 369, les habitants sont partis à la suite des assauts des soldats juifs (dont 41 expulsions par la force) »*, et ajoute *« Ce sont bien les offensives militaires qui sont très largement à l'origine des réfugiés »*. Mais à aucun moment il ne précise, ce qui n'est pas neutre, qu'une bonne partie de ces assauts, et donc d'exodes forcés, ont eu lieu avant le 15 mai. Dans sa « première période » il n'évoque aucune « expulsion par la force » ni les destructions de villages ! Le lecteur de cette collection « Idées claires » ne saura rien du nettoyage ethnique planifié le 10 mars, réalisé en partie avant le 15 mai, ni qu'il était prévu avant 1947 !

François Leroux

L'État de Palestine en marche

Soixante-dix ans après le vote à l'ONU du plan de partage de la Palestine mandataire, la Palestine est un État pour l'immense majorité du monde. Le drapeau palestinien flotte à l'ONU, à l'Unesco, lors de compétitions sportives et de manifestations culturelles internationales. Pourtant la Palestine ne dispose toujours pas des prérogatives d'un État. Elle reste un territoire occupé et colonisé et ne contrôle ni ses frontières, ni ses ressources naturelles. La sécurité de ses citoyens ne peut être assurée. La colonisation continue en Cisjordanie ainsi que le blocus de Gaza.

L'État d'Israël est désormais une puissance mais il viole impunément les résolutions de l'ONU en créant des faits accomplis pour contrer l'existence de la Palestine comme État.

Cela fait dire à une partie de l'opinion palestinienne que la résolution de la question israélo-palestinienne ne peut plus être « la solution à deux États ».

Après un bref rappel historique, deux questions en débat seront traitées :

- Un seul État, binational ? Ou deux États souverains ?
- La réalité de l'État de Palestine.

Bref rappel historique

Après la fin de l'Empire ottoman, la Palestine est placée sous mandat britannique par la Société des Nations en 1922.

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale adopte la résolution 181 qui recommande le partage de la Palestine entre un État arabe (42 % du territoire), un État juif (55 %) et une zone internationale pour Jérusalem (3 %). Tous les États arabes membres de l'ONU ont voté contre cette résolution qui ampute le monde arabe de la plus grande partie de l'un de ses pays. L'expulsion de la majorité de la population arabe de la partie de la Palestine attribuée à l'État juif commence. (nakba)

Le 14 mai 1948, la veille du départ des Britanniques, David Ben Gourion proclame l'État d'Israël. Les armées des États arabes entrent en guerre, guerre gagnée par les forces juives. À la signature des accords d'armistice en 1949, Israël avait étendu son territoire jusqu'à 78 % de la Palestine mandataire.

Le 19 mai 1949, l'État d'Israël est admis à l'ONU sans avoir fixé ses frontières, après s'être engagé à respecter les principes de l'Organisation et ses résolutions concernant la Palestine, engagement jamais tenu, en particulier concernant le retour des réfugiés (environ 700 000). Pour admettre l'État d'Israël, l'ONU n'avait pas attendu la création de l'« État arabe » ni même consulté les habitants du pays.

En juin 1967, une deuxième guerre israélo-arabe gagnée en 6 jours par Israël aboutit à l'occupation de toute la Cisjordanie y compris Jérusalem-est et de la bande de Gaza. La colonisation de ces deux « territoires » commence alors avec un nouvel exode/expulsion, de 300 000 habitants en violation de la résolution 242 adoptée par le Conseil de sécurité en novembre 1967 stipulant qu'Israël doit retirer ses forces armées des territoires occupés pendant la guerre et que l'ONU ne reconnaîtra aucune colonie construite désormais sur ce territoire.

La guerre israélo-arabe de 1973 est encore gagnée par Israël. À partir de là, les Palestiniens sous la direction de l'OLP de Yasser Arafat en exil qui avaient commencé pour leur propre compte la lutte armée en 1965, décident de la continuer seuls.

Yasser Arafat, invité à l'assemblée générale de l'ONU le 13 novembre 1974, y prononce un discours remarqué en défense de la cause palestinienne. Le 22 novembre l'Assemblée générale vote la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté. L'OLP reçoit un statut d'observateur permanent aux Nations unies.

Le 15 novembre 1988, dans la foulée de la première Intifada (1987), au Conseil national palestinien Yasser Arafat proclame l'État indépendant de Palestine sur une partie de la Palestine historique en se référant aux résolutions de l'ONU. L'État est immédiatement reconnu par une centaine de pays. Le 15 décembre 1988, une nouvelle résolution de l'AG de l'ONU décide que désormais « Organisation de libération de la Palestine » sera remplacé par « Palestine » dans le système des Nations unies.

En 1993 les accords d'Oslo qui prévoient un règlement définitif du conflit en 5 ans à l'issue de négociations directes entre les deux parties sont signés. Plus de 20 ans après, le « processus de paix » est toujours dans une impasse totale du fait des obstacles mis par Israël à toute négociation. Il s'avère qu'Israël ne veut pas d'un État de Palestine.

Face à cette situation, en 2011, le président palestinien Mahmoud Abbas décide de demander l'admission de plein droit de l'État de Palestine à l'ONU. La démarche est bloquée par la menace de veto des États-Unis au Conseil de sécurité. Cependant la même année le drapeau de la Palestine flotte sur le bâtiment de l'Unesco après l'admission de la Palestine comme État membre.

En 2012, le dirigeant palestinien réitère sa demande d'admission à l'ONU directement à l'Assemblée générale, comme « État observateur » du fait du blocage du Conseil de sécurité. La résolution soumise au vote le 29 novembre est adoptée par 138 voix pour (dont celle de la France), 9 contre et 41 abstentions.

Le 23 décembre 2016, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte à l'unanimité moins une abstention – celle des États-Unis

– une résolution (2334) *réaffirmant que la création par Israël de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution à deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.*

Premier débat : un seul État ? Ou deux États ?

Arguments des partisans d'un seul État :

1/Vouloir deux États est utopique puisque Israël a démontré qu'il ne veut pas de l'État de Palestine ; il continue d'occuper l'ensemble de la Cisjordanie pour la coloniser et soumet la bande de Gaza – dont les colons ont été retirés en 2005 – à un blocus militaire criminel.

2/La colonisation puis la quasi-annexion de la terre de Cisjordanie ont réduit le territoire promis à l'État de Palestine à de petites enclaves. Cette situation est irréversible.

3/Certes les pays et les institutions internationales proclament leur attachement à la solution de deux États mais le droit international n'est pas appliqué par Israël qui au contraire continue de le violer en toute impunité. Et le reste de la communauté internationale ne témoigne pas d'une volonté politique permettant de faire plier Israël.

Donc il faut créer un seul État garantissant l'égalité des droits à tous ses citoyens.

Arguments des partisans de deux États :

1/Vouloir un seul État laïque et démocratique est séduisant. C'était la solution prônée par les progressistes des deux camps lors du plan de partage. Mais aujourd'hui, si les Palestiniens ne parviennent pas à obtenir l'effectivité de l'État de Palestine, il serait encore plus utopique d'espérer obtenir une égalité des droits entre Juifs et Arabes dans un État sous souveraineté israélienne. La solution du partage choisie par l'ONU a fini par être reconnue par les Palestiniens. Elle continue d'être défendue jusqu'à aujourd'hui. La constance du rappel par la plupart des institutions de l'ONU dont la Cour internationale de justice (CIJ), des frontières de 1967 et de l'illégalité des colonies construites après cette date est une force pour les Palestiniens. Le droit international est la seule alternative à la guerre.

2/Rien n'est irréversible, et le sort des habitants des colonies peut se discuter entre les deux États. Ils se trouvent actuellement sur une terre qui ne leur appartient pas selon la décision de l'institution même qui a aidé leur État à se créer et à être reconnu. Leur transfert en Israël ou leur maintien en Palestine comme résidents étrangers s'ils le souhaitent peuvent être discutés. Dans l'état actuel de la position d'Israël, seule une décision politique de l'ONU peut apporter la solution qui est connue : application du droit international.

3/Dans les conditions actuelles des rapports entre les deux peuples, la solution à un seul État, **qui ne s'appuie pas sur le droit international,** n'est majoritairement souhaitée par aucun des deux peuples.

Deuxième débat : l'État de Palestine est-il une réalité aujourd'hui ?

Oui et non.

Oui parce qu'il a un territoire, un peuple, et un gouvernement **(en passe de surmonter les divisions interpalestiniennes)**, et pour toutes les raisons exposées dans le bref rappel historique. L'État de Palestine peut s'adresser à la Cour internationale de Justice, même à la Cour pénale internationale. Il peut adhérer à toutes les conventions internationales et demander l'admission aux organisations spécialisées existantes ou qui se créent. Certes l'article 4 de la Charte de l'ONU stipule que « l'admission comme membre des Nations Unies se fait par décision de l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». Mais la décision de l'Assemblée générale est sans appel, et la recommandation du Conseil de sécurité est bloquée par la menace de veto systématique d'un de ses membres. Ni l'esprit de la Charte ni la jurisprudence ne sont catégoriques sur la validité juridique d'un tel veto.

Non, car son territoire est soumis à l'occupation, illégale mais non sanctionnée, par un autre État membre de l'ONU qui l'empêche d'exercer son indépendance et sa souveraineté.

Alors que la plupart des organes de l'ONU traitent la Palestine comme un État, de nombreux médias continuent de parler de « territoires » et non comme il convient d'État de Palestine.

Les militants de la cause palestinienne doivent veiller au vocabulaire en parlant de « l'État de Palestine », en revendiquer sans cesse l'effectivité et militer pour la confirmation en actes par la France de sa reconnaissance de l'État de Palestine exprimée à l'AG de l'ONU en 2012 et à l'Unesco en 2011.

Position de l'AFPS : L'AFPS milite pour la paix par le droit. Elle milite pour la réalité de l'État de Palestine aux côtés de l'État d'Israël et pour la finalisation de la reconnaissance bilatérale par la France de l'État de Palestine ainsi que l'ont recommandé l'Assemblée nationale et le Sénat. Notre bataille pour la reconnaissance de l'État de Palestine ne signifie pas que nous nous prononçons sur une issue politique finale qui est du seul ressort des Palestiniens, mais qu'il est essentiel pour nous de préserver chaque acquis du droit international et la ligne verte en est un fondamental. C'est sur sa violation que s'appuie l'ensemble des résolutions condamnant Israël (du Conseil de sécurité de l'ONU à la Cour internationale de justice).

L'absence de concrétisation de la solution de deux États prônée par l'ONU entraîne des conséquences graves pour la crédibilité des institutions de l'ONU et pour la paix mondiale.

Des voix singulières, d'Israël et de Palestine, bousculent le public montpelliérain

L'AFPS 34 a saisi très tôt de l'opportunité que présentait la campagne « 1917… 2017 Justice pour la Palestine », pour se donner enfin les moyens d'une initiative forte et ambitieuse. 1967, année de l'annexion de Jérusalem Est et du début de la colonisation : le choix de cette date clé s'imposait. Le projet de départ – un colloque – a rapidement évolué vers un ensemble d'évènements publics, sous différentes formes. Compte tenu de la notoriété de nos invités – notamment Ayman Odeh et Adam Aloni dont c'était la première visite en France — l'appui du national a été acquis.

Les personnalités qui ont répondu à notre invitation ont déclenché une réelle dynamique, faisant progresser notre groupe local vers les objectifs qu'il s'était fixés.

Des clés pour comprendre, des clés pour agir

En reprenant à notre compte ces slogans de la campagne « Justice pour la Palestine ! », nous avons voulu mettre un focus sur les thèmes qui avaient une résonance particulière dans le contexte local. Objectifs : Contrer des allégations proférées lors de la « Journée de Jérusalem, capitale d'Israël » [(1)], favoriser une relation de coopération entre la Ville de Montpellier et la ville de Bethléem basée sur une reconnaissance de son statut de ville palestinienne. Les collectivités locales – Région Occitanie, Département de l'Hérault, Ville de Montpellier- ont été particulièrement ciblées. Devant se prononcer sur nos demandes d'aide financière, puis devant répondre à nos invitations à participer à nos évènements publics (cérémonie d'accueil du maire de Bethléem, colloque du 14 octobre), les élus locaux ont été obligés de prendre connaissance de la problématique, et de se positionner. Les résultats sont modestes mais l'implication de certain(e) s élu(e) s montrent que l'on peut rendre la question de la Palestine audible, compréhensible. Ils nous montrent que l'on peut faire « bouger les lignes » et porter le message : les collectivités territoriales peuvent et se doivent d'agir, dans le cadre de leurs compétences. Le mot BDS, rebutant certains et pris dans sa seule acception « boycott » ne doit pas être pris comme prétexte pour ne pas agir, mais comme un outil important qui s'impose aujourd'hui pour faire avancer une cause juste. Nous espérons avoir ouvert une brèche, et inciter les élus à s'engager davantage : vœux et déclarations politiques pour la reconnaissance de la Palestine, pour la libération des prisonniers, pour la vigilance sur les marchés publics…

Comprendre 100 ans de dépossession

Cette proposition s'adressait aussi à un public peu sensibilisé (comme les étudiants journalistes) ou en demande d'informations et d'analyses (nos adhérents). René Backmann, puis Anton Salman, Adam Aloni et Hassan AlBalawi et ont remarquablement décrypté les intentions et la stratégie d'Israël pour encercler Bethléem, s'approprier Jérusalem, et la Cisjordanie, fragmenter les territoires et les populations.

Donner à voir des perspectives

Le colloque du 14 octobre, avec ses thèmes de tables rondes et la qualité des intervenants devait être ce temps fort où analyser les conséquences du processus colonial, mesurer l'ampleur du désastre, mais sans renoncer à l'enrayer. Un temps fort pour dénoncer les responsabilités en recherchant comment peser. Un temps fort pour mettre en valeur nos différents engagements. Les échanges ont révélé de réelles convergences et mis en lumière les complémentarités : défenseurs des droits humains (B'Tselem, Amnesty International), AFPS et organisations engagées dans la campagne BDS, parlementaires, élus. La publication, annoncée par la CDH de l'ONU, d'une liste de 150 entreprises impliquées dans les colonies israéliennes venait à point nommer illustrer l'effet conjugué de toutes les mobilisations.

Pour aborder les perspectives politiques – avec l'incontournable question : un ou deux État(s) ?- nous avons donné la parole aux acteurs directement concernés : un Palestinien d'Israël député à la Knesset (Ayman Odeh), un Palestinien sous occupation maire d'une ville de Cisjordanie (Anton Salman), un Palestinien diplomate à Bruxelles (Hassan AlBalawi). Ils ont chacun exposé les options qui s'imposent après l'échec d'Oslo, et les stratégies à développer pour parvenir à l'avènement d'un État palestinien. Ils ont tous les trois exhorté la France à prendre ses responsabilités. Leur clairvoyance, leur détermination ont fortement impressionné le public.

Les intervenants du colloque de Montpellier

Les responsabilités historiques de l'Europe et celles de l'UE ont été largement rappelées. L'eurodéputé (GUE) Patrick Le Hayric a insisté sur l'importance de construire un mouvement social européen capable d'obliger les États membres à se prononcer pour la suspension de l'accord-association.

Méconnu jusqu'alors (c'était sa première venue en France) Ayman Odeh, chef de file de la Liste unie à la Knesset (13 députés), a tenu des propos offensifs particulièrement remarqués, et repris par la presse. Ce député ainsi que le défenseur des droits, Adam Aloni de B'Tselem nous ont fait découvrir des forces démocratiques qui se battent au sein de la société israélienne pour obtenir justice pour les Palestiniens. Ils méritent toute notre attention et notre soutien.

De la sensibilisation à l'implication

L'AFPS 34 avait proposé à ses partenaires du Collectif Palestine 34 (CP34) de les rejoindre dans cette aventure. La LDH, CCFD-TS, Pax Christi, Chrétiens de Méditerranée et le CDTM (RITIMO) ont sans surprise répondu à l'appel. Mais l'invitation du nouveau maire de Bethléem à Montpellier (villes jumelées) par l'AFPS 34, le CP34 et le Collectif Kairos 34 [2] a provoqué une mobilisation inédite parmi les chrétiens. Kairos 34 a organisé une rencontre entre M. Anton Salman et les autorités ecclésiastiques puis une conférence qui a réuni 200 personnes. Ensemble nous avons obtenu que le maire de Montpellier, M. Philippe Saurel lance à son tour une invitation protocolaire à l'Hôtel de Ville. Cette brève rencontre a été suivie d'une réunion, en présence d'une délégation du Collectif Palestine 34. Le maire de Bethléem a exposé le contexte contraint dans lequel sa municipalité doit conduire ses différents projets. Une discussion s'en est suivie sur les domaines possibles de coopération entre les deux villes.

Quels que soient les interlocuteurs ou auditeurs rencontrés pendant son séjour : chrétiens, maire de Montpellier, participants au colloque, journalistes… Anton Salman n'a pas varié son message : exprimer les difficultés d'un maire d'une ville palestinienne sous l'occupation, étranglée par la colonisation israélienne. Ses propos humanistes et politiques ont touché et accéléré la compréhension du « conflit ». Il a insisté sur l'importance du rôle de la France sur le plan politique, diplomatique. Propos suffisamment puissants pour induire une volonté d'agir ? l'AFPS 34 entend rester l'aiguillon qui incitera nos partenaires à poser des actes concrets, en déclinant des thèmes qui commencent à émerger (le tourisme, Bethléem capitale 2020 de la culture arabe).

Au terme d'un an de préparation, notre groupe local a réussi un projet qui a déclenché de nouvelles dynamiques. Nous invitons d'autres groupes à se lancer pour faire de l'année 2018 le temps de commémoration de la Nakba. ■

Odile Kadoura

(1) cf. article Pal Sol n° 53
(2) collectif Kairos : ACAT, CCFD Terre Solidaire, Chrétiens de la Méditerranée, Coopération Missionnaire, La Cimade, Les Amis de Sabeel France, Pax Christi, le Secours Catholique-Caritas
On peut visionner les tables rondes du colloque en suivant le lien : https://*www.france-palestine.org/Bilan-des-evenements-de-Montpellier-2017-Justice-pour-la-Palestine*

Extraits d'interventions du colloque « *De la Déclaration Balfour à aujourd'hui : une tragédie coloniale* », Montpellier, 14 octobre 2017

Anton Salman, maire de Bethléem

En 1934, Les organisations juives extrémistes ont brûlé le cadastre palestinien, l'incendie a détruit plusieurs archives conservées à Jérusalem. Nous avons pu observer l'action du gouvernement britannique qui a mis en place un nouveau cadastre résultant d'une nouvelle répartition des territoires Cette nouvelle répartition a permis un transfert de la propriété privé vers celle de l'État (Israël) et celui-ci a pu accaparer de nouvelles terres pour son propre intérêt. Bethléem est une ville située au sud de Jérusalem, l'histoire de ces deux villes est intimement liée, on parle d'ailleurs de deux villes jumelles. Actuellement les deux villes sont hélas isolées, en effet les Israéliens ont construit un mur de séparation, de ségrégation qui a été baptisé « mur de l'apartheid ». Ce mur a encerclé la ville de Bethléem mais l'a aussi à certains endroits divisée en deux parties. Quiconque a visité la ville a forcément observé ce mur de la honte au cœur même de la cité. Dans le passé l'économie de Bethléem dépendait de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, la confiscation des terres depuis la guerre des six jours s'est accompagnée de la perte de la majorité des ressources les plus importantes, ce phénomène a été observé pour toutes les villes palestiniennes de Cisjordanie.

Les intérêts des États passent toujours en premier lorsqu'ils traitent le problème des autres, le peuple palestinien n'a pu, malheureusement, instituer un rapport de force pour peser au niveau international, il lui reste la souffrance de l'occupation.

On entrevoit le rôle que pourraient jouer les instances extérieures, c'est-à-dire la constitution de groupes de pression, que ces groupes exigent l'application des décisions déjà prises en termes de droit. Qu'ils aillent jusqu'à demander l'application des résolutions votées par les Nations unies et plus particulièrement la reconnaissance d'un état palestinien souverain à côté de l'État d'Israël.

Hassan Albalawi, diplomate palestinien, responsable des relations bilatérales avec la Belgique et le Luxembourg – Mission de Palestine auprès de L'Union Européenne

Pour Israël, il est essentiel de réduire l'espace vital des Palestiniens de façon à affecter moins de 40 % de la Cisjordanie au futur État arabe, il est essentiel de mettre en place un État qui n'a pas le contrôle de ses frontières en particulier avec la Jordanie, un État qui n'a pas sa capitale Jérusalem, un État qui est totalement morcelé et cette situation est le résultat d'une volonté politique parfaitement orchestrée depuis plusieurs décennies. Une politique de division de la population accompagnée d'une fragmentation des territoires. Israël à l'aide de différents moyens de contrôle et de coercition veut pouvoir traiter au cas par cas chaque ville palestinienne, les isoler les unes des autres, il développe une volonté de démembrer la société palestinienne en terme politique, sociale et économique. […] La réussite de la fusion entre les deux colonies juives qui entourent Bethléem serait catastrophique, elle conduirait à un isolement total de Jérusalem de la Cisjordanie.

Si l'Europe apporte des aides financières à la Palestine, c'est qu'elle porte une lourde responsabilité. Ella a aidé la naissance d'Israël et tente de réparer avec de l'argent. On nous a fait payer le prix du crime commis par l'Europe. La Nakba, c'est plus que l'occupation. C'est la disparition d'un pays d'une terre, des hommes qui l'habitaient, d'une culture, d'un récit, d'une histoire. […] Notre économie a été confisquée. Alors ce que donne aujourd'hui l'UE pour réparer, ce ne sont que des miettes. L'Europe doit tout faire pour créer l'État de Palestine, et faire des excuses.

Le président Abbas a défendu la solution à 2 états, « notre unique choix » : mais il a dénoncé comment Israël tue cette possibilité. Devant cette situation bloquée, nous devons reconsidérer notre discours, ne plus rester sur la seule question de l'État, mais poser la question de Palestine, qui intègre toutes les composantes du peuple (occupé, en Israël, dans la diaspora), et la Palestine tout entière où musulmans, juifs, chrétiens, athées vivent ensemble. Nous disons désormais : en 1951, l'adhésion d'Israël à l'ONU a été conditionnée par son acceptation de la résolution sur le plan de partage et de la résolution 194 sur le droit des réfugiés. Israël a dit oui mais n'a respecté aucun des deux engagements. C'est pourquoi l'OLP envisage de demander à l'ONU de suspendre la reconnaissance d'Israël tant que cet État ne reconnaît pas l'État de Palestine, et l'expulsion d'Israël tant qu'elle ne respecte pas les deux résolutions »

Adam Aloni, représentant de l'ONG BT'selem

Le territoire palestinien est totalement fragmenté, nous n'avons que très peu de temps pour agir avant que la situation devienne irréversible. Le gouvernement Israélien met en place une politique axée sur l'oppression et l'humiliation, il parle toujours d'une approche temporaire mais en fait il utilise les processus de paix pour gagner du temps, beaucoup de temps afin de pouvoir mettre la main sur l'État palestinien et rendre impossible la solution dite « à deux États ». Ces actions sont accompagnées d'une perte absolue de la responsabilité, le système juridique israélien accepte tous les souhaits et les désirs de l'État. Ceci permet aux militaires, aux généraux ou aux hommes politiques de ne pas être punis pour des actions illégales comme des actes de torture par exemple, aujourd'hui le système juridique israélien facilite les démarches d'occupation militaire et de colonisation pourtant contraire au droit international.

Malgré les injustices, malgré les violations des droits humains la communauté internationale mène très peu d'action pour modifier cette situation. C'est terriblement triste mais pour la plupart des citoyens israéliens cette situation pourrait perdurer encore une cinquantaine tant que leur vie de privilégiés n'est pas menacée. Il y a trop de personnes, de lobbies, d'institutions qui profitent de la situation et trop d'intérêts en jeu pour que la situation soit amenée à

évoluer. Nous ne pensons pas que ce sont les Israéliens qui s'engageront pour mettre fin au conflit. Entre la Méditerranée et le Jourdain, il n'y a que huit millions de citoyens qui ont le droit de vote, il faut être objectif tant que cette situation perdure l'État d'Israël ne peut être considéré comme une démocratie. Sans action de la communauté internationale, on ne pourra voir la fin de cette injustice, le fait de demeurer muet peut se comprendre mais il faut si nous voulons créer les conditions de règlement du conflit utiliser des actions décisives et non violentes qui obligent l'État israélien à agir. Du fond du cœur, j'espère que vous continuerez, avec constance et détermination, à mettre la pression sur vos représentants.

Ayman Odeh, député palestinien citoyen d'Israël, président de la coalition Liste Unifiée à la Knesset

La déclaration Balfour : en 5 lignes, une grande puissance déclare officiellement : les juifs sont un peuple qui droit à un « foyer » et nous sommes désignés en négatifs, nous ne sommes pas un peuple, nous n'avons ni histoire, ni terre, ni future, ni droits nationaux ; des droits civils et religieux, c'est tout ! Les termes de la déclaration Balfour ont été repris par la Société des Nations en 1920.
Cent ans après, Netanyahou s'inspire cette déclaration et de la notion de « non juifs » pour tenter de faire passer un projet de loi sur l'« État Nation », octroyant aux juifs des droits nationaux et pas à nous.
Nous qui sommes restés chez nous – une anomalie dans le projet sioniste – nous sommes désignés comme « arabe israéliens », des citoyens incomplets, dont l'histoire est complètement occultée. Nous revendiquons une citoyenneté complète » [...] Pour la première fois depuis 1948, notre Liste unie est composée de 4 partis et a obtenu 13 sièges députés aux dernières élections. Nous représentons donc la troisième force politique au sein de la Knesset. Nous devons développer une culture de l'unité, sur des bases non sionistes, pour faire tomber le gouvernement. Nous ne renonçons pas à nos droits. Les voix arabes représentent 20 % Elles font toujours la différence. Après la déclaration unilatérale en 1988, la première étape est la création d'un État palestinien. La solution à un État n'est pas souhaitable actuellement car il incorporerait les colonies et mènerait à un État sous apartheid et le droit des réfugiés ne serait pas pris en compte. Ce serait une fuite en avant. Il faut aller vers un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël mais en renforçant la confiance entre les deux peuples.
La France doit reconnaître l'État Palestinien, et prendre ses distances avec les États-Unis.

Lobby days à Bruxelles avec la CECP

Les 7 et 8 novembre derniers ont eu lieu à Bruxelles les « lobby days » organisés par le CECP (Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, en anglais ECCP). L'objectif ? Rencontrer des députés européens et des représentants d'autorités basés à Bruxelles (diplomates, représentant du SEAE -Service européen pour l'action extérieure dont la Haute représentante est Federica Mogherini), tous acteurs de la politique européenne, notamment pour la Palestine et Israël ; dialoguer avec eux/elles, fournir des éléments d'information directe sur la situation, mesurer leur engagement, et conserver éventuellement le contact pour échanges et collaborations à venir qui pourraient devenir habituels.

Une vingtaine de militants de diverses associations européennes de soutien au peuple palestinien ont donc participé, en groupes variables et mélangés, de 2 à 4 personnes, à ces rencontres avec 21 personnalités, minutieusement préparées par Aneta, la militante permanente du CECP.

Les Français avaient pris contact avec la quinzaine de députés et diplomates en poste à Bruxelles, avec un succès mitigé puisque les non-réponses et les excuses ont concerné tout le monde sauf... 3 députés français (à deviner ci-dessous). Silence notable donc, à mettre au compte, peut-être, de la période peu favorable du 11 novembre et des congés scolaires.

Des grilles de compte rendu ont été remplies à l'issue de ces entretiens qui ont porté sur :

- la définition de l'antisémitisme et l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) ;
- la question de Jérusalem ;
- la question de Gaza ;
- les industries israéliennes de l'armement et l'UE (Horizon 2020 et prochain programme de recherche FP9) : supercherie de l'« ethical screening », programme LAW TRAIN (recherche sur les technologies d'interrogatoires, dirigée par les Israéliens, d'après des « techniques » employées à Jérusalem Est) ; progr. FLY-SEC. Noter que des États non-UE participent à ces programmes.
- l'étiquetage des produits des colonies : traçabilité entachée par l'adoption par Israël de nouveaux codes postaux, ce qui met en cause l'Accord d'Association UE-Israël.

L'opération a permis de mieux connaître le travail quotidien des députés européens, notamment les « assauts » incessants des lobbies israéliens, au demeurant pas si efficaces puisque les soutiens de la politique d'Israël ne sont pas plus nombreux, restant issus de pays d'Europe centrale et de l'extrême droite européenne bien connue.

Nous pouvons garder des raisons d'espérer des liens plus forts et réguliers allant jusqu'à des suggestions de questions parlementaires, et un meilleur accès à des textes et informations importants pour notre action, qui sera, on l'a compris, de longue haleine.

Jacques Fröchen

Jérusalem

traduire les résolutions de l'Onu dans les faits

Les Nations unies ont très majoritairement condamné la reconnaissance par Donald Trump des faits accomplis de la colonisation israélienne de la Palestine, en l'occurrence à Jérusalem. Il s'agit aujourd'hui de transformer des décennies de résolutions en réalité sur le terrain et il est temps que l'Europe et notamment la France prennent leurs responsabilités en imposant le droit international, condition incontournable de la paix.

Les menaces de répression financière n'auront pas suffi à Donald Trump. Jeudi 21 décembre, à une très large majorité de 128 États sur 193, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution condamnant la décision des États-Unis de violer le droit international en déclarant unilatéralement Jérusalem capitale d'Israël. Seuls neuf pays ont voté contre [1], 21 n'ont pas pris part au scrutin et 35 se sont abstenus [2]. Le 8 décembre déjà, réuni en urgence à la demande de plusieurs États dont la France, le Conseil de sécurité a réitéré les résolutions précédentes et les principes qui les sous-tendent, et dénoncé la décision de Washington. Puis le 18 décembre, Washington s'est retrouvé isolé au Conseil de sécurité des Nations unies, et a dû mettre son veto à une résolution votée unanimement par les quatorze autres membres du Conseil pour condamner une telle décision. Représentante des États-Unis à l'Onu, Nikki Haley s'est alors crue autorisée, à l'instar du locataire de la Maison blanche, à considérer que le slogan « les États-Unis d'abord » pourrait aller jusqu'à signifier la suprématie des choix de Washington sur le droit international et, déjà, à défier les autres États : *« C'est une insulte et un camouflet que nous n'oublierons pas »*, a-t-elle déclaré.

Le droit réaffirmé, Washington isolé

En décrétant mercredi 6 décembre Jérusalem capitale d'Israël et en y annonçant le prochain déménagement de l'ambassade américaine, Donald Trump a en fait non seulement violé le droit international, mais aussi pris le risque de confessionnaliser le plus vieux conflit colonial de la planète et d'embraser toute la région. Mais en appelant à reconnaître les faits accomplis de la colonisation israélienne en Palestine comme la nouvelle donne irréversible, il s'est heurté à une réprobation quasi unanime. Proposée par le Yémen et la Turquie, la résolution adoptée par l'Assemblée générale rappelle la validité de l'ensemble des précédentes résolutions de l'Onu et de son conseil de sécurité quant à l'occupation et à la colonisation du territoire palestinien occupé dont Jérusalem, qu'aucune décision ne saurait invalider. Comme le met en lumière le Centre palestinien de défense des droits humains (PCHR) à Gaza [3], douze résolutions du Conseil de sécurité condamnent en effet l'occupation de la ville par Israël, parmi lesquelles huit (dont la résolution 242 de 1967) stipulent que l'occupant doit s'en retirer et que toute mesure et toute modification de son statut sont illégales. En 1980, la résolution 476 rappelle l'obligation de retrait des territoires occupés dont Jérusalem et la 478 condamnent la « Loi fondamentale » israélienne faisant de la totalité de la ville sa capitale. En décembre 2016, Barack Obama, à la toute fin de son second mandat, n'a pas opposé de veto à la résolution 2334, laquelle souligne une nouvelle fois que les activités israéliennes de colonisation constituent une « violation flagrante du droit international », n'ont pas

Nikki Haley menace les pays qui s'opposent à la décision américaine sur Jérusalem

de « validité légale » et nuisent en outre à la solution fondée sur la coexistence entre deux États.

« Achever ce qui ne l'a été en 1948 »

Lorsque les Nations unies, le 29 novembre 1947, partagent en deux la Palestine (alors sous mandat britannique) pour attribuer 56 % du territoire à un État juif, et les 44 % restant à un État arabe (deux tiers de la population), elles ont cependant la sagesse de placer les lieux saints (Jérusalem et Bethléem) sous souveraineté internationale. L'expulsion des Palestiniens a déjà largement commencé, comme le montreront plus tard (avec l'ouverture des archives) les recherches des « nouveaux historiens » israéliens, confirmant les témoignages des victimes et des historiens palestiniens. La création d'Israël le 14 mai 1948 est suivie par l'entrée en guerre des États arabes. Mais, alors qu'Israël est déjà surarmé (en particulier par l'Union soviétique via la Tchécoslovaquie), seul le royaume hachémite dispose d'une armée susceptible d'intervenir. Or Tel-Aviv et le royaume mettent en place un plan « secret », qui permettra à Israël de s'attribuer 72 % du territoire, en échange de la main mise d'Amman sur les dépouilles de la Cisjordanie. Seule Jérusalem échappe à ce partage, et la bataille permet aux troupes jordaniennes de s'emparer de sa partie orientale. Parmi les quelque 800 000 Palestiniens chassés de chez eux depuis 1947, 70 000 environ le sont de la partie occidentale de Jérusalem et des villages alentour, tandis que 1 500 juifs doivent quitter la Vieille Ville passée sous contrôle jordanien [4].

À l'issue de la guerre des Six jours de juin 1967, Israël occupe les territoires égyptiens du Sinaï, syrien du Golan, et palestiniens de Gaza et de la Cisjordanie, dont l'intégralité de Jérusalem. Le 27 juin 1967, le parlement israélien (la Knesset) adopte un amendement étendant la législation israélienne à la partie orientale de la ville. Un quartier palestinien tout entier vient d'y être rasé, le quartier dit « des Marocains », vieux de sept siècles et situé face au « mur des Lamentations », soit une centaine de maisons où vivaient quelque six cent cinquante personnes [5]. Puis Israël étend les limites orientales de la ville, y intégrant une partie de la Cisjordanie, avant d'annexer unilatéralement treize ans plus tard la ville ainsi élargie.

Depuis, officiellement, l'État et la municipalité cherchent à modifier la composition démographique de la ville afin de lui donner une large majorité juive. La ville dite « réunifiée » ne l'est donc pas : les Palestiniens qui y vivent sont considérés comme de simples résidents dont les droits sont rognés. Par exemple, si dans un couple marié l'un des deux est jérusalémite et l'autre issu d'une autre ville palestinienne, le couple et les enfants devront choisir entre quitter définitivement la ville ou bien vivre séparés. Il en va de même de l'accès aux services publics ou du droit de construire. Nombre de maisons et de quartiers sont régulièrement

t et la zone E1

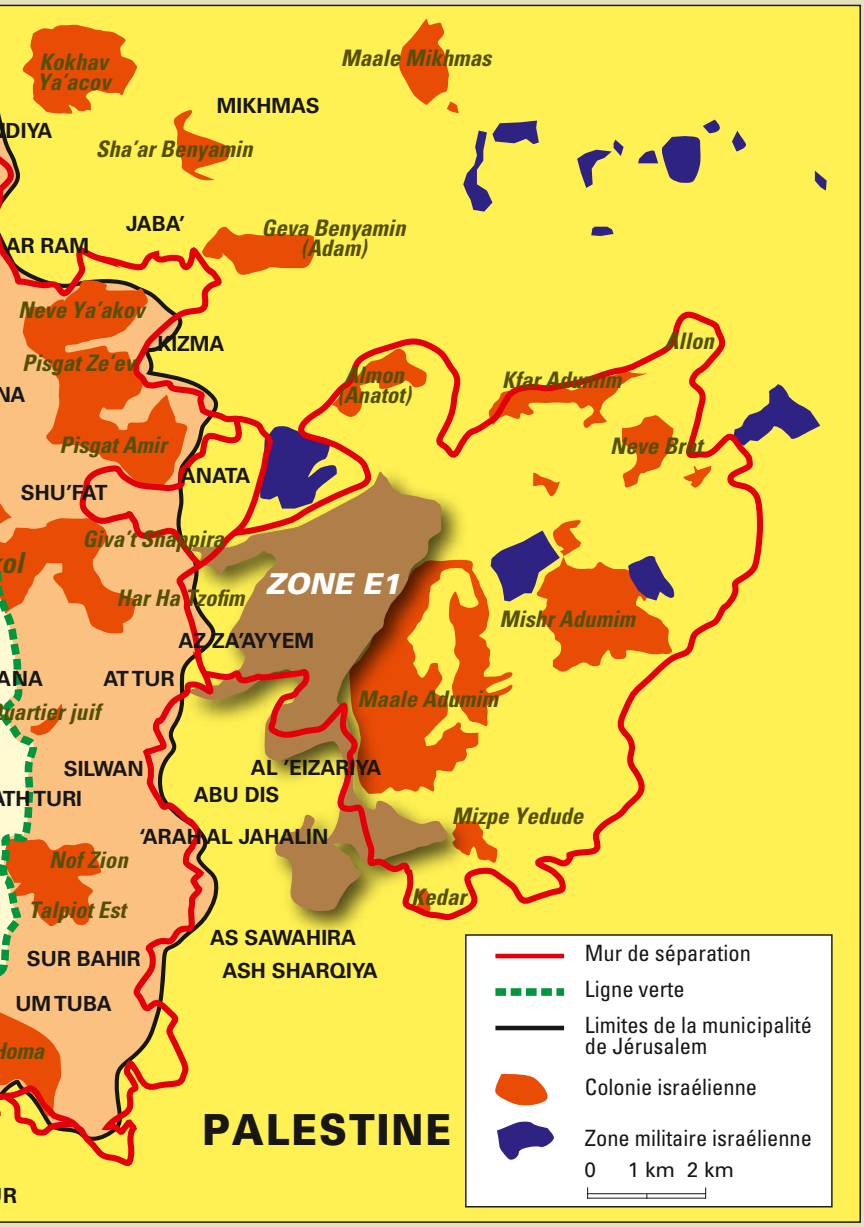

D'après une carte de l'*Applied Research Institute* – Jérusalem

rasés ou vidés de leurs habitants et attribués à des colons. Les institutions palestiniennes, administratives ou culturelles, sont fermées. Un vaste réseau de murs intérieurs et extérieurs enclave les quartiers palestiniens, entrave toute vie sociale, et coupe la ville de son arrière-pays palestinien. Quant à la liberté de culte, les autorités israéliennes la limitent considérablement en restreignant l'accès dans la ville aux Palestiniens non-résidents. Les colons et leurs organisations d'extrême droite ultra-violentes bénéficient quant à eux d'une totale impunité. C'est du reste ce que dénoncent chaque année dans de longs rapports les diplomates européens, confirmant ceux des ONG palestiniennes et israéliennes de défense des droits humains, mais les rapports s'entassent sans suite dans les tiroirs des chancelleries.

« Achever ce qui ne l'a été en 1948 » : telle est la stratégie définie par Ariel Sharon, alors premier ministre israélien, au lendemain de l'échec des négociations dites « finales » de 2000 à Washington. C'est bien ce qui se joue aujourd'hui en Palestine occupée et à Jérusalem-Est en particulier contre tout le droit international.

Ville sainte pour les trois religions monothéistes – le judaïsme, le christianisme et l'islam –, Jérusalem polarise de toute évidence les passions, bien au-delà des frontières. Mais c'est bel et bien son statut politique qui concentre les tensions, celui d'une ville aujourd'hui occupée mais appelée à renouer avec son histoire riche et plurielle. Tant pour ceux qui nourrissent l'idéal d'un seul « État de tous ses citoyens » sur l'ensemble de la Palestine historique que pour ceux qui envisagent la perspective de deux États indépendants, Jérusalem est appelée à devenir la capitale de la Palestine autant que d'Israël.

Jusqu'à présent, les États-Unis avaient respecté la légalité onusienne en la matière. En 1995, le Congrès a cependant décidé de déménager l'ambassade américaine en Israël de Tel-Aviv à Jérusalem, mais une clause permet au président d'intervenir tous les six mois pour y surseoir. Aucun président avant Donald Trump n'avait osé franchir le Rubicon. Celui-ci vient donc de le faire.

Enjeux régionaux

Donald Trump, poussé par les lobbies sionistes américains (parmi lesquels l'Église évangéliste, et son propre gendre), a décidé de donner raison à la politique coloniale israélienne. En fait, au-delà de l'enjeu spécifique concernant l'avenir de la ville et de la paix se jouent aussi des enjeux régionaux.

L'invasion américaine de l'Irak en 2003 et son occupation, si elles ont mis fin à la dictature de Saddam Hussein, ont en effet non seulement provoqué des millions de morts, ruiné une économie et disloqué un État, mais aussi bouleversé les donnes régionales. Avec la division du pays sur des bases confessionnelles, la marginalisation des sunnites de tous les domaines a servi de prétexte à l'émergence

d'organisations terroristes et à une concurrence entre l'Arabie saoudite et l'Iran dans la course à l'hégémonie régionale. Après sa guerre meurtrière contre le Yémen et la marginalisation du Qatar, Ryad ambitionne d'éliminer le rôle de l'Iran, et voudrait encourager Israël à une (nouvelle) guerre [6]. Si Benyamin Netanyahou n'y est pas défavorable et souhaite, comme Donald Trump, la fin de l'accord sur le nucléaire iranien, l'État-major renâcle : Israël a beau être la première puissance militaire de la région et disposer de l'arme nucléaire, il n'a pour autant gagné aucune guerre depuis 1967 malgré des morts et destructions massives au Liban et à Gaza et son armée est plus habituée à jouer les forces de répression contre les gamins lanceurs de pierres en Cisjordanie qu'à mener une guerre de terrain.

La décision américaine aurait donc pu servir de nouveau prétexte à un conflit. Le prince héritier saoudien est même allé jusqu'à proposer à l'Autorité palestinienne de transférer ses espoirs de capitale dans la banlieue, à Abou Dis. Un peu comme si la France abandonnait Paris au profit de Bagnolet ou de Nanterre… C'est raté.

Responsabilité européenne

Les manifestations populaires se multiplient dans toute la région, de même que dans les pays musulmans d'Asie, en Afrique, en Amérique latine, et dans de nombreux autres pays où les citoyens réclament l'application du droit international.

En Palestine occupée, la volonté d'unité nationale annoncée le 12 octobre dernier se renforce, au grand dam de Tel-Aviv. Mais les manifestations se sont en quelques jours soldées par une répression massive, faisant plusieurs morts et plus d'un millier de blessés palestiniens. Et Israël a annoncé la construction de nouvelles colonies dans et à la limite de la ville.

Une telle situation renforce d'autant les responsabilités de l'Europe, pour protéger la population palestinienne et permettre enfin l'émergence d'une solution politique fondée sur le droit, dont seraient à négocier non pas le fondement mais les modalités d'application. Les responsables palestiniens de toutes tendances le soulignent : les États-Unis se sont officiellement discrédités comme « parrains » d'un processus de paix.

En votant en faveur de la résolution onusienne, la France, par la voix de François Delattre, a réaffirmé un consensus international sur Jérusalem construit sur plusieurs décennies dont témoignent les résolutions de l'Onu. *« Sans accord sur Jérusalem, il n'y aura pas d'accord de paix »* a-t-il dit, soulignant de facto la centralité de ce dossier et rappelant que la France et ses partenaires de l'Union européenne considèrent que la ville a vocation à devenir la capitale de deux États, Israël et Palestine. Pour la France, *« Jérusalem ne se prête pas à un récit univoque […] C'est une ville israélienne et palestinienne. »* Enfin, il a souligné l'importance historique et religieuse de Jérusalem, dès lors l'une des clefs de la résolution du conflit israélo-palestinien comme de la stabilité régionale et internationale.

Encore faut-il que cette résolution internationale ne reste pas lettre morte, comme toutes les précédentes…

Or, ce n'est pas l'ambition que défendent aujourd'hui l'Union européenne et la France en particulier. En recevant son homologue palestinien Mahmoud Abbas à l'Élysée, Emmanuel Macron a refusé par exemple toute reconnaissance de l'État palestinien, prétextant – soixante-dix ans après le « partage avorté » de la Palestine – que cette décision serait aussi unilatérale que celle de Donald Trump [7]. Comme si la reconnaissance d'un droit et sa violation avaient quoi que ce soit en commun. Il a en revanche appelé à une reprise des négociations, dans leur vain format, dans ce tête-à-tête israélo-palestinien qui soumet les droits nationaux du peuple palestinien à l'accord préalable de l'occupant.

Et plutôt que des sanctions contre la politique israélienne tant que ses dirigeants violent quotidiennement le droit, Emmanuel Macron a préféré annoncer, en recevant Benyamin Netanyahou le 10 décembre, vouloir *« approfondir et diversifier notre coopération qui est déjà riche en matière économique, technologique, ou culturelle. Je souhaite, a-t-il ajouté, que nous puissions ensemble travailler sur des coopérations économiques et technologiques plus étroites. »* [8]

De quoi encourager le mouvement de solidarité à renforcer encore le BDS, pour que les déclarations de principe ne se traduisent plus dans les faits par leur contraire. ■

Isabelle Avran

(1) États-Unis, Israël, les îles Marshall, la Micronésie, le Guatemala, le Honduras, Nauru, Palau, le Togo
(2) Dont : Bosnie Herzegovine, Croatie, République tchèque, Hongrie, Lettonie, Pologne, Roumanie, Australie, Canada, Mexique
(3) *http://pchrgaza.org/en/?p=10167*
(4) Voir notamment : Salim Tamari, "The Phantom City", in Jérusalem 1948: The Arab Neighbourhoods and their Fate in the War, Institute of Jerusalem Studies and Badil Resource Center, 1999.
(5) Voir : Tom Abowd, "The Maroccan Quarter : an History of the Present", Jerusalem Quarterly File, n° 7, hiver 2000
(6) Sa tentative d'éliminer Saad Hariri du gouvernement libanais pour laisser le Hezbollah seul en lice relevait de cette volonté d'engager Israël dans un nouveau conflit contre le Hezbollah et le Liban pour viser, directement ou indirectement Téhéran.
(7) Site du ministère des Affaires étrangères
(8) Ib.

Un département qui se mobilise

Malgré d'autres événements à Nantes ce jour-là, plus de 300 personnes sont venues le 21 octobre aux « 8 heures pour la Palestine » préparées depuis un an par la Plateforme 44, avec une forte implication financière AFPS et de nos militants. Notons le très bon accueil pour les affiches et flyers dans les maisons de quartier, commerces, et marchés de la métropole. Et la quasi-absence de relais par les médias locaux.

Une table ronde animée par AFPS et LDH a réuni des élus (3 PS et un PC) de 3 villes et du département, mobilisés pour la Palestine, au-delà de divergences sur d'autres sujets. Ils ont décrit leurs engagements, les réalisations, les difficultés, leurs objectifs à venir, avec des échanges riches sur les approches et les savoir-faire.

Ces élus demandent la reconnaissance de l'État palestinien et l'application du Droit auprès de nos autorités. Ils organisent des missions d'élus, souvent en lien avec l'AFPS.

Ayant « perdu » de nombreux élus lors des dernières élections nous retissons ce réseau précieux. Plus de 140 élus, sauf extrême-droite, ont signé pour Salah, dont les maires de Nantes, de Rezé, le président du département. Mais ce 21 octobre nous avons regretté l'absence d'un représentant officiel de Nantes, les élus nantais présents ne l'étant qu'à titre individuel.

Cent ans d'injustice

Puis, devant une salle comble, Sandrine Mansour, historienne, et Claude Léostic, présidente de la Plateforme nationale des ONG ont captivé l'assemblée. Sandrine a montré comment le mouvement sioniste créé en 1897 a organisé la dépossession des Palestiniens, et en a expliqué le processus avec les étapes de 1917, 1947, 1967… Claude a expliqué la situation notamment à Gaza, des prisonniers dont Salah, le BDS… et montré l'inaction de nos dirigeants. Le débat très riche, animé par AFPS et CCFD-TS44, a dû être écourté afin de servir le repas concocté par une association de quartier.

Le public a pu visiter les stands LDH, CCFD, Cimade, Artisans du Monde, de l'ACAT avec une pétition pour les enfants palestiniens, des Amis d'Abu-Dis (quartier de Jérusalem-Est coupé par le Mur et jumelé avec Rezé) et de l'AFPS avec les thèmes BDS, prisonniers, Salah… et aussi vente d'huile d'olive et bière solidaire. Et la librairie avec un bel espace dédié à la littérature jeunesse. Des papiers donnant des informations sur le sort des enfants palestiniens étaient accrochés à des ballons donnés aux plus jeunes. Sans oublier le bar, tenu par l'AFPS et Artisans du Monde, avec des verres éco-solidaires 1917-2017. Une habitante du quartier a effectué un don important (économies et collecte) pour un projet.

En soirée 3 groupes musicaux de qualité et très toniques (Hijas De, Kafi, Bites d'Amarrage) ont amené leur propre public, plus jeune : avec pour certains la découverte de la question palestinienne.

Diversifier et élargir

Dès janvier la 2e semaine du film palestinien organisée par l'AFPS 44 dans 15 cinémas du département, puis notre présence dans le 44 sur des événements culturels, associatifs, politiques nous permettra de toucher de nouveaux publics, de collecter des adresses… pour élargir le soutien à la Palestine.

François Leroux

15 ans de coopération
avec le camp de réfugiés de Jénine

Au printemps de 2003 une délégation de 5 personnes de l'AFPS 44 participe à une mission de l'AJPF en Palestine, conduite par Fernand Tuil. À l'approche de Jénine sous couvre-feu, toutes les routes sont barrées et nous devons rentrer à travers champs.

Premières impressions marquantes : le camp a subi les assauts brutaux de l'armée israélienne l'année précédente, un tiers du camp est rasé, 56 morts et des dizaines de blessés.

Premiers contacts

L'AJPF nous propose un jumelage avec le camp qui à cette époque est relativement isolé. Première approche amicale, mais réservée de la part des dirigeants du camp qui sont habitués au « tourisme politique » et craignent que ce contact ne soit sans lendemain. Visite au cimetière, rencontre au centre des femmes partiellement détruit. L'ambiance est lourde : chaque famille a eu un mort et des blessés dans son entourage. Nous repartons pourtant avec un geste fort de la part des Palestiniens qui nous offrent un plant d'olivier qui sera planté avec de la terre du camp dans une commune du nord de Nantes.

Le protocole d'amitié signé par Najet Abu Gutna, membre du Comité populaire du camp de Jenin et Fabrice Roussel, maire de La Chapelle-sur-Erdre et vice-président de Nantes métropole en présence d'élus et du gouverneur de Jénine

Après les symboles, les premières coopérations

C'est l'année suivante que la confiance se renforce avec notre retour sur place. À la demande de « Not to forget » une association de femmes qui soutient particulièrement les enfants, nous venons pour équiper un atelier informatique. Neuf ordinateurs ont pu être achetés sur place avec des subventions de deux communes de notre région et du Conseil départemental. À notre retour de mission les réunions témoignages ont fait salles combles et mobilisé la population et les élus.

À partir de 2005, nous accueillons une première délégation du camp de Jénine dans la région nantaise et les années suivantes les échanges croisés se poursuivent en lien avec plusieurs organisations du camp : après Not to forget, c'est l'association AL JALIL qui procure des soins aux personnes handicapées ou le Théâtre de la Liberté que nous accueillons en 2009 pour une représentation.

Les élus locaux s'engagent

La ville de la Chapelle-sur-Erdre, chef-lieu du canton s'est inscrite dès le début dans notre coopération. Progressivement, plusieurs maires de notre région nous accompagnent dans les missions annuelles que nous organisons en Palestine, ils soutiennent financièrement des projets et font voter des vœux en conseil municipal en soutien au peuple palestinien et en faveur du droit. Le député de la circonscription, après avoir participé à une mission de l'AFPS, s'engage régulièrement par des questions au gouvernement ou des tribunes dans la presse locale. Cependant les élections de 2014 portent un coup d'arrêt au soutien de certaines collectivités. Si le Conseil départemental développe ses relations dans le gouvernorat de Jénine et nous appuie toujours, la Palestine n'est plus dans les zones de coopération prioritaires de la Région et plusieurs communes se retirent également.

Des projets autour du handicap remobilisent les communes du canton

Les liens entre notre association et le camp se poursuivent, principalement centrés sur le social et le médical. Des praticiens du centre pour les handicapés (AL JALIL) sont venus pour une formation complémentaire dans des structures nantaises. Une équipe de football pour aveugles (cécifoot) a été constituée à Jénine avec l'appui d'une association nantaise spécialisée. Cette équipe, accueillie près de Nantes en octobre 2017 dans le cadre d'une semaine palestinienne a participé à un tournoi. L'association AL JALIL va désormais encourager le développement de cette discipline dans plusieurs villes de Palestine en formant les animateurs sportifs du pays avec la participation d'un entraîneur français. Enfin, après l'accueil de Najet, nous soutenons avec d'autres AFPS (notamment Albertville) la « Maison chaleureuse ». Cette initiative du Centre des femmes accueille une trentaine d'enfants et adolescents en difficulté psychique ou matérielle, conséquence de l'occupation brutale qui cible particulièrement les enfants.

Sous cet angle du sport, du handicap et de l'action sociale, les 5 communes du canton (50 000 habitants) se sont remobilisées. Le conseiller départemental du canton, challenger du maire de la Ville centre a encouragé les communes rurales de son secteur à participer au financement de l'accueil de jeunes Palestiniens de Jénine, aveugles ou malvoyants reçus dans le cadre du tournoi cécifoot et de la semaine palestinienne.

Chaque commune a voté une subvention de 0,10 € par habitant pour ce projet. Ce fut l'occasion de plusieurs rencontres pour les jeunes palestiniens et leurs accompagnateurs dans deux collèges et avec des jeunes sportifs. Une correspondance par *skype* va également être établie avec les jeunes d'un collège et les enfants de la « Maison chaleureuse ». Cette semaine palestinienne a été clôturée par la signature officielle d'un protocole d'amitié entre la ville de la Chapelle-sur-Erdre et le camp de Jénine.

Ce document, selon ses propres termes *« s'inscrit dans le cadre d'une coopération ancienne qui repose sur la reconnaissance de l'État palestinien, au nom du droit inaliénable des peuples à l'autodétermination et au respect du droit international »*. La signature officielle s'est déroulée en présence du Gouverneur de Jénine, d'élus du Conseil départemental et de plusieurs élus de communes voisines de diverses sensibilités politiques. Cet événement n'est pas pour nous un aboutissement, mais une étape pour avancer dans une coopération renouvelée.

Ces 15 années de coopération ont connu des aléas, les liens avec les collectivités fluctuant selon les changements politiques. Mais notre association a assuré la pérennité des contacts. Désormais, même si tout n'est pas simple, nous pouvons nous féliciter de ce que le soutien au peuple palestinien ne s'arrête pas aux clivages politiques locaux. Un « canton », ça paraît folklorique et un peu dépassé se résumant seulement à une circonscription électorale sans réalité de terrain. Curieusement, le soutien à un projet en Palestine porté par l'AFPS est ici la seule action qui fédère les 4 communes périurbaines et une commune de Nantes Métropole.

Pierre Leparoux

À Marseille, l'AFPS s'affiche

Dans le cadre de la campagne 2017 « Justice pour la Palestine », à partir du projet d'appel de la plateforme des ONG pour la Palestine et sous l'impulsion de Palestine 13, a été proposé un ensemble diversifié d'évènements du 11 octobre au 15 décembre. Malgré les aléas liés aux désistements d'intervenants, aux difficultés à trouver des locaux et à l'absence de visibilité en matière financière, les GL de l'AFPS d'Aubagne, de Marseille et des Alpes de Haute-Provence, accompagnés par un collectif d'une trentaine de structures – dont pour les plus engagés BDS Marseille, les Femmes en Noir, l'UJFP et les Chrétiens de la Méditerranée – ont réussi à mener à bien ce projet ambitieux.

C'est Denis Sieffert, journaliste, directeur de la revue *Politis* qui a ouvert la session par une conférence à l'institut d'études politiques d'Aix en Provence le 11 octobre. Il a développé sa pensée sur le thème « Palestine, quelles perspectives ? ». Le lieu choisi pour cette soirée très suivie par plus de 200 personnes (une cinquantaine n'a pu entrer dans la salle !) a été déterminant : près de la moitié des auditeurs étaient des jeunes.

Le 18 octobre a eu lieu une journée d'activités au centre social de la Castellane, ateliers cuisine palestinienne, lectures de contes, musique, danse, exposition photos, vidéos et témoignages de jeunes du Secours Populaire de retour de Palestine.

Cinéma et littérature

Puis, les 20 octobre, 17 novembre et 15 décembre le « ciné-solidaires » mettait en valeur le travail de Hany Abu-Assad, avec la programmation de 3 de ses films : *Omar* (2013), *Le chanteur de Gaza* (2015) et *Paradise Now* (2005). Le cycle

Salle comble avec Denis Sieffert

a permis de rendre hommage au réalisateur néerlando-palestinien, né à Nazareth. Après des études de génie technique à Haarlem, suivi de plusieurs années d'activité en tant que technicien aéronautique aux Pays-Bas, il entre dans le monde de l'audiovisuel. D'abord comme producteur. En 1990 il fonde les productions Ayloul Films. Huit ans après, il dirige son premier film. Depuis il en a réalisé une dizaine, dont les trois proposés à Marseille.

Le 7 novembre, le cinéma « les variétés » prenait le relais pour la projection du film *On récolte ce que l'on sème !*, en présence d'Alaa Ashkar, dont le documentaire nous emmène à la recherche de la Palestine en Israël. Fondateur de *Freebird Films,* Alaa Ashkar est palestinien né en Galilée. Il a commencé par des études de droit en Israël. La situation sociopolitique du pays le touche profondément et il décide de voyager pour s'ouvrir à d'autres perspectives. En 2006, il termine en France un Master en sciences politiques. Ses premiers contacts avec le milieu culturel en Méditerranée sont liés à son travail en Égypte, Italie, Israël, France et en Palestine. Son intérêt pour le cinéma l'amène à adopter ce média pour exprimer ses questionnements et ses observations sur les rapports humains.

Parallèlement, la librairie « transit » a accueilli du 7 novembre au 2 décembre l'exposition d'un journal mural, ainsi que de brèves vidéos réalisées avec des étudiants et des enfants de la Bande de Gaza. L'ensemble nous interroge sur la dimension culturelle et artistique de la résistance palestinienne actuelle. Puis encore le 7 décembre, dans le même lieu, le témoignage en diaporama de Claudette Castan, sur sa dernière mission en Cisjordanie pour la cueillette des olives.

Le temps fort de ces manifestations s'est concentré sur le 24 et le 25 novembre ; le vendredi avec la projection du film *La terre parle arabe* (2008) en présence de Maryse Gargour qui a pu répondre aux questions du public venu nombreux pour cette soirée. Le documentaire qui croise le regard de l'historien et du cinéaste soulève une vérité brûlante, celle du nettoyage ethnique et de la spoliation de la terre palestinienne.

Le lendemain, pendant tout l'après-midi le public encore une fois venu nombreux au RV a pu participer à la projection des 8 vidéos choisies sur le thème de « résister, c'est créer » par les « instants Vidéo Numériques et poétiques » de Marseille, association culturelle qui organise un festival depuis quelques années à Ramallah.

© AFPS

Les jeunes du Secours populaire ayant témoigné à leur retour de mission

Conférences et musique

Puis la conférence d'Isabelle Avran, journaliste, ancienne vice-présidente de l'association et membre fondateur de la plateforme des ONG pour la Palestine. Il lui avait été demandé de donner des repères et d'illustrer le thème « Un siècle de résistance, quelles solidarités aujourd'hui en France et en Europe ».

A suivi un intermède musical avec les chants du chœur multiculturel Ibn Zaydoun accompagné au oûd par le compositeur interprète Moneim Adwan, palestinien de Gaza – artiste associé au prestigieux Festival de Musique d'Aix en Provence –, dans un répertoire de chants traditionnels du Moyen Orient et de poésies arabes anciennes et contemporaines.

Enfin, pour parler des résistances actuelles en Palestine, une trop brève table ronde réunissait Jamal Juma'a Palestinien de Cisjordanie très impliqué dans le mouvement de résistance populaire non violent, coordinateur de *Stop the wall.* Johayna Sahifi, Palestinienne citoyenne d'Israël, originaire de Saint Jean d'Acre. Elle a été directrice du forum Hirakuna qui regroupe des associations de la société civile qui coopèrent pour permettre aux jeunes Palestiniens de s'impliquer dans la communauté. Actuellement très impliquée dans la défense du droit au logement des Arabes d'Israël. Marc Mercier des instants vidéo Numériques et poétiques, et un représentant de BDS France.

Tout au long de la manifestation des stands ont permis de se fournir en documentation, livres, brochures, ou produits artisanaux palestiniens ainsi qu'en huile. Près de 400 personnes ont pu bénéficier de ces deux jours intenses. ■

Mireille Sève

On trouve les conférences sur le site de Palestine 13.

La voix de la Palestine
portée par la chanson française

Depuis 2016, l'Alliance Française de Bethléem organise un concours de la chanson française (soutenu par l'association AFAK-Bethléem dont le siège est à Lyon) pour l'ensemble de l'État de Palestine, à savoir la Cisjordanie et la bande de Gaza. En 2017, une vingtaine de candidats, jeunes et adultes, ont participé à ce concours lors d'un récital public réunissant plus de 300 personnes.

Ce concours de la chanson française, programmé dans le cadre du mois de la francophonie, s'est déroulé à Bethléem le 30 mars 2017. Le prix accordé aux cinq lauréats consistait à venir en France du 14 au 22 octobre 2017. Malheureusement, Huda, la jeune fille de Gaza n'a pu obtenir l'autorisation des autorités d'occupation de quitter sa prison qu'est la bande de Gaza. Cette mini-tournée a été organisée par Gérard, musicien et militant de l'AFPS 01. Il travaille pour l'Alliance Française de Bethléem, forme des jeunes au chant et organise ces concours. Après avoir été reçus à Saint-Genis-Laval (banlieue lyonnaise) et à Firminy (banlieue stéphanoise), par des associations locales, les 4 jeunes étaient dans l'Ain le vendredi 20 octobre à l'invitation du collectif Palestine 01. À Bourg, ils ont rencontré des lycéens, puis le soir à partir de 20 h, ils ont été accueillis à Simandre-sur-Suran pour une « soirée Chansons ». La chorale locale Inter'val participait également à cette soirée qui a regroupé près de 200 personnes, villageois de Simandre et des environs, militants du bassin de Bourg-en-Bresse.

Un succès incontestable

Tarek, Luna, Élias et Nathalie ont entonné un chant en arabe a cappella puis ont interprété chacun les 2 chansons présentées au concours devant un public ravi d'entendre des classiques de la chanson française (*La vie en rose* d'Édith Piaf ou *Avec le temps* de Léo Ferré) ou des titres moins connus avec un accent oriental. La chanson enregistrée par Huda pour le concours de chant (elle avait déjà été empêchée de sortir de sa terre-prison de Gaza) est écoutée avec beaucoup d'émotion. À la fin du concert, les jeunes Palestiniens reçoivent les félicitations des spectateurs conquis par leur prestation. Un moment convivial termine la soirée, occasion pour certains spectateurs peu au fait de la situation de la Palestine de se renseigner et de signer des cartes postales de soutien à Salah Hamouri, dont la maman, Denise, est née à Bourg-en-Bresse.

Pour les militants du Collectif Palestine 01 et de l'AFPS, cette soirée a été un incontestable succès (près de 200 participants) car elle a permis de toucher, par le biais d'une action culturelle dans un village éloigné de Bourg, mais où nous avions des relais, un public nouveau, peu sensibilisé au sort de la Palestine et de ses habitants. Une action qui doit nous faire réfléchir sur nos formes d'intervention auprès des publics à sensibiliser.

En fin de soirée les quatre jeunes lauréats ont entonné l'hymne palestinien. Émotion partagée avec la salle

Claude Bardet et Jacques Fontaine

Ramallah, ville de musées et ville de mémoire

Ramallah est généralement la ville palestinienne à laquelle on accède immédiatement après avoir débarqué de l'avion. Le temps de prendre ses repères sans forcément s'attarder cependant ou le temps de mesurer combien elle a changé depuis son dernier passage.

La vision que l'on en rapporte ne doit pas se limiter aux constructions qui poussent un peu partout ainsi qu'au trafic intense de son avenue principale.

Ramallah accueille le siège de nombreuses délégations et ONG étrangères, ainsi que l'Autorité Palestinienne. C'est assurément une ville particulière, une ville de pouvoirs mais cela ne doit pas faire oublier les moments importants de son histoire, notamment les années 2002-2004 durant lesquelles elle a subi le siège de l'armée israélienne. Ramallah, c'est aussi la ville mémoire de la Palestine qui s'attache à son identité et à son Histoire. Avec le musée consacré à Mahmoud Darwich, deux autres musées importants sont venus en 2016 et 2017 s'ajouter à la liste des incontournables de Ramallah. L'occasion de vous inviter à vous y arrêter et à prendre le temps de les visiter.

Musée Mahmoud Darwich

Nous aussi nous aimons la vie…

Le mausolée de Mahmoud Darwich a été élevé après sa mort, en 2008, et inauguré en 2012.

À l'étranger, on connaît souvent le poète écrivain et président de l'Union des écrivains palestiniens mais c'est oublier que ce proche d'Arafat, engagé au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), a été aussi un des artisans de la reconnaissance internationale de la Palestine. On sait aussi qu'il démissionne au moment des accords d'Oslo, auxquels il est opposé.

Poète de la Palestine *« Il aura été l'homme qui, par le miracle de son poème, a permis à son peuple d'effectuer la traversée de l'infiniment petit l'infiniment grand, de la petite nation à la terre grande et il restera, à ce titre, celui qui aura donné la visibilité culturelle aux siens. »* Elias Sanbar, un moment son traducteur en France, dans son très beau *Dictionnaire amoureux de la Palestine*

Ce lieu magnifique s'ouvre comme un livre sur les hauteurs de Ramallah. Il offre aussi des recoins de tranquillité ou de rencontres entre arbres et fontaines. Le drapeau palestinien flotte fièrement au haut des marches sur le tombeau du poète. D'un côté, une salle de conférence, de l'autre un musée intimiste où l'on peut découvrir des photos et vidéos, beaucoup d'objets personnels liés à son travail, et bien sûr sa production littéraire en diverses langues. Et c'est avec beaucoup d'émotion qu'on l'entend déclamer ou intervenir lors de rassemblements. C'est toute une ambiance dans un univers de vie poétique et politique

La visite du musée crée beaucoup d'émotion, Mahmoud Darwich y apparaît bien comme une figure essentielle de la Palestine et de son histoire.

L'autre mausolée qui a donné lieu à l'édification d'un musée à Ramallah est celui de Yasser Arafat, situé dans son quartier général Al Moqata'a. Tous les deux ont été conçus par l'architecte libanais Jaafar Touqan.

La Mouqata'a désigne, depuis les Accords d'Oslo de 1993, les bureaux gouvernementaux de l'Autorité palestinienne et le quartier général de l'administration locale palestinienne.

À partir de janvier 1996, Yasser Arafat, nouvellement élu Président de l'Autorité palestinienne, occupa un bureau à la Mouqata'a, partiellement détruite au bulldozer par l'armée israélienne. Il y fut assiégé et maintenu pendant deux ans avant son départ vers un hôpital de la région parisienne en octobre 2004 où il décéda un mois plus tard dans des conditions encore mal connues aujourd'hui.

On sait que Yasser Arafat aurait souhaité être enterré à Jérusalem et que sa demande était d'y être transféré dès que possible. Il est intéressant de faire la visite du mausolée dans le cadre d'une visite guidée car il recouvre nombre d'aspects symboliques qu'il est important de connaître.

Incontestablement, l'édification du musée en début d'année 2017 apporte un élément essentiel.

L'exposition recouvre toute l'histoire et la lutte des Palestiniens, de la déclaration Balfour signée en novembre 1917 à la seconde intifada des années 2000, en passant par la première guerre israélo-arabe et par la guerre des Six-Jours durant laquelle Jérusalem-Est et la Cisjordanie furent envahis par l'armée israélienne.

Les photos du village de Deir Yassin, dont les maisons furent détruites et la population massacrée par une milice juive le 9 avril 1948, y côtoient le film tourné en 1974, à l'occasion du discours de Yasser Arafat à la tribune des Nations unies.

Nous sommes ainsi conviés à un parcours chronologique où se mêlent d'un côté l'histoire palestinienne et de l'autre la vie et le combat de Arafat. Sa présence y est encore très forte.

« Yasser Arafat a écrit les principaux chapitres d'une marche inachevée vers l'indépendance, et sa présence manque aujourd'hui cruellement aux Palestiniens » résume Nasser al Qidwa, neveu de l'ex-président et responsable de la Fondation Yasser Arafat

L'art n'est pas absent non plus de ce musée et la visite peut durer plusieurs heures, durant lesquelles on croise en particulier de nombreux groupes scolaires palestiniens.

Pour compléter ce beau tableau, rendons-nous au Musée palestinien. On sort de Ramallah pour se rendre à Bir Zeit. Le musée s'étale tout de pierre blanche et de verre sur les abords de l'université et offre une vue remarquable sur les collines malheureusement gangrénées par la colonisation.

Dès l'arrivée on est frappé par la beauté du bâtiment. Il épouse parfaitement l'espace surplombant des terrasses où des œuvres contemporaines raisonnent avec la réalité

Musée Arafat

palestinienne (allégorie du Mur, de l'enfermement, rappel de 1948 et 1967…) sans oublier les plantes aromatiques qui embaument ni la cueillette des olives parce que nous sommes en octobre.

Ce lieu est dédié à l'histoire et à la culture palestinienne. Après 100 ans de dépossession, le peuple palestinien, vivant sous occupation et colonisation s'offre un lieu de mémoire pour abriter et afficher sa culture et son histoire. Une surface de 3 000 mètres carrés comme un pied de nez au sociocide.

Les médias français ont été plus prompts à ironiser sur l'inauguration vide du musée en 2016 qu'à présenter « Vive Jérusalem », la première exposition qui y a trouvé place. Inaugurée peu de temps après le mouvement de résistance populaire du mois de juillet qui avait fait plier Netanyahou, cette exposition prend encore plus de sens en ce mois de décembre où Trump prétend imposer à tous sa vision coloniale du monde. Elle est un acte de résistance culturelle aux politiques d'Israël et à la « dépalestinisation » à marche forcée de Jérusalem.

Rim Fadda, conservatrice du musée précise que : *« Le but de cette exposition était de nous permettre de penser de façon créative la manière de résister à l'hégémonie de l'occupation israélienne […], mais aussi de montrer Jérusalem aux Palestiniens qui ne peuvent pas s'y rendre »,*

Musée de la Palestine

Exploration de la ville sur les plans économique, politique, idéologique et culturel l'exposition permet à une cinquantaine d'artistes palestiniens et internationaux d'explorer les facettes de la ville, offrant un cinglant démenti à Trump. Sculptures, toiles, photos y compris des manifestations de l'été dernier, nombre de vidéos d'actualité ou historiques, infographies pédagogiques mais aussi propagande israélienne, autant d'occasions de comprendre la force symbolique mais aussi la réalité de cette ville qui résonne si fort en nous.

Quand on sort sur la terrasse, les bras de deux bulldozers, symboles des destructions de maisons palestiniennes à Jérusalem-Est sont tournés vers le ciel et nous interpellent : Nida Sinnokrot a installé son œuvre monumentale à l'extérieur du musée.

Ce lieu est aussi un lieu de culture vivante, on entend des voix d'enfants arriver avec leurs enseignantes. Un petit groupe d'adultes est là aussi. Des ateliers sont proposés et le site web invite à de nombreuses découvertes : *http://www.palmuseum.org/language/english*. Faute de pouvoir vous rendre à Bir Zeit, visitez-le et inscrivez-vous à la lettre électronique. Par contre si vous passez par Ramallah, ne faites pas l'impasse sur ces trois musées, chacun avec son identité, ils vous feront du bien.

Anne Tuaillon Michel Basileo

Pour plus d'information voir
https://www.facebook.com/pg/ThePalestinianMuseum/about/?ref=page_internal
http://thisweekinpalestine.com/jerusalem-lives/
http://thisweekinpalestine.com/issue/issue-234/

Échos du Conseil National

Je voudrais faire partager un petit bilan de ce troisième CN. En vrac, plein d'informations, sur la situation en Palestine, les actions des autres groupes locaux, l'action du bureau national, des analyses approfondies, des idées d'action, de l'énergie ! Et des impressions personnelles sur notre association, vue du « national ».

Trump et Jérusalem.

Malgré cette déclaration désastreuse, c'est l'occasion de mettre en évidence la responsabilité de la communauté internationale qui par son inaction coupable laisse se dégrader la situation depuis des décennies. Les USA, qui espéraient entraîner d'autres pays, se retrouvent totalement isolés et désavoués. En France, nous devons faire savoir les propos incroyables du CRIF, sortant totalement de son rôle et poussant ouvertement à agir contre le Droit International.

Action auprès des députés.

Utiliser la fiche de présentation de l'AFPS et celle qui liste nos priorités. À propos des députés, se renseigner sur les commissions auxquelles ils participent. Ce qui nous intéresse : Affaires étrangères, commission économique.

Actualité des campagnes.

BDS Banques. De bonnes nouvelles, le secrétaire national de la CFDT, responsable de la politique internationale et européenne nous a (enfin !) contactés, regrettant même que nous ne les ayons pas inclus dès le début de la campagne sur les banques. Et l'engagement fort d'Amnesty International contre l'importation des produits des colonies. Un élargissement prometteur.

Moins bonne nouvelle : l'implication de l'INRA dans la collaboration avec les colonies, notamment dans le Golan. Le MAE lui a déjà demandé de dénoncer ce contrat.

En France, qui « a la main » sur le suivi, l'étiquetage, l'éventuelle interdiction des produits des colonies ? Ce n'est pas le MAE mais le Ministère de l'économie.

Ne pas se laisser intimider

C'est la première étape, essentielle : « passer à l'attaque » contre l'assimilation de l'antisionisme à l'antisémitisme et ne pas être sur la défensive. Un Colloque au Sénat sur la liberté d'expression nous y aidera le 12 février, grâce à Esther Benbassa.

Actions 2018

Idée essentielle de la campagne 2018, le nettoyage ethnique de la Palestine n'a pas attendu mai 1948, les milices sionistes ont commencé dès décembre 1947. Nous devons le rappeler sans cesse, aux médias, dans les réunions publiques, dans nos tracts et documents, pendant toutes nos actions.

Actions culturelles. Quand cela se présente, participer, soutenir des évènements culturels organisés par d'autres structures, c'est plus économe en temps et énergie militante que toujours tout porter nous-mêmes.

Syndicats

« Nos » syndicats sont présents en Palestine assez régulièrement. La question pour nous est : comment les pousser à parler ici de la lutte nationale des Palestiniens. Réfléchir à des lignes d'actions prioritaires pour l'obtenir. Avant 1948, le mouvement syndical en Palestine était très fort, représentant 70 % des travailleurs.

Toujours élargir : poursuivre avec nos soutiens mais aussi contacter tous les syndicats : CFTC, CGC, CGPME, enseignants pour le décryptage des livres scolaires, enseignement supérieur SNESUP, étudiants UNEF, SUD. Joindre aussi les Unions patronales pour le désinvestissement.

Vu de Paris

J'ai trouvé intéressant de rencontrer des membres du CN, motivé(e)s, déterminé(e)s. En revanche, j'ai mieux perçu que « le national », c'est une toute petite équipe, tant militants que salariés. Ce qui nous renvoie à nos responsabilités.

Il faudrait profiter davantage de la présence physique de différents GL pour échanger les infos. Même si ce n'est que quatre fois par an il est important d'échanger, de faire le point sur les enquêtes des GL et GT.

La grande liberté laissée aux GL est visiblement porteuse d'idées, d'imagination mais l'équilibre semble parfois difficile avec la nécessité de coordination pour plus de cohérence et d'efficacité. Il nous reste à faire passer tout cela dans les GL, y compris dans ceux qui n'ont pas d'élu(e) s au CN.

Mado Hervy

Palestine Solidarité

décembre 2017

Trimestriel édité par l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)

Directeur de publication : Bertrand Heilbronn

Comité de rédaction : Michel Basiléo, Jacques Fontaine, Jacques Fröchen, Françoise Leblon, François Leroux, Jean-Marc Lévy, Jean-Paul Roche, Mireille Sève

Président de l'AFPS : Bertrand Heilbronn

Maquette et mise en page : Jean-Marc Lévy

CPPAP : N° 0504 G 83106

Imprimerie : Chevillon imprimeur
26, boulevard Kennedy
89100 Sens

Association France Palestine Solidarité
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris (M° Rue des Boulets)
Tél. : 01 43 72 15 79
Fax : 09 56 03 15 79
CCP : La Source 34 521 83 N

Palestine Solidarité

afps@france-palestine.org
www.france-palestine.org

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

Abonnement :
5 € pour les adhérents à l'AFPS
8 € pour les non adhérents
Abonnez-vous !